

Université du Québec à Montréal
Département de science politique

Pol 1701 : Pensée politique moderne
Les arts de gouverner
Automne 2021

Professeur

Lawrence Olivier

Horaire : mardi 18h-21h gr 20

Disponibilités : discutées lors du premier cours

Descriptif :

Introduction à la genèse et au développement des grands courants de pensée des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Les idées libérales situées dans leur contexte historique. Les concepts du libéralisme et les idées de l'égalitarisme social. L'apport des grandes utopies. Le socialisme: introduction aux oeuvres et aux concepts fondamentaux. Le libéralisme et ses critiques seront abordés en examinant notamment les relations politique-éthique et les rapports entre, d'une part, l'État, et, d'autre part, la société, la religion, les femmes, la famille, les classes sociales, l'individu, et les autres États. Les auteurs étudiés incluront notamment Hobbes, Botero, Locke, Rousseau, Michel, Goldman, Hegel, Marx et Nietzsche.

La philosophie politique moderne est en partie à la source de nombreux débats qui façonneront le paysage intellectuel des prochains siècles ; science, morale, éthique, politique. L'intérêt pour la pensée politique moderne tient moins à la connaissance, érudition, des textes qu'à essayer de chercher a. à comprendre l'émergence de nouvelles rationalités gouvernementales (arts de gouverner) ; b. à essayer de voir ce qu'elles impliquent concrètement sans juger de leur valeur ou non. Les arts de gouverner sont plus anciens que l'époque moderne, mais depuis la fin du Moyen-âge s'est amorcée un changement important, de nouveaux arts de gouverner s'imposent, plus complexes, dont on essaie encore de mesurer les tenants et les aboutissants.

Objectifs :

Le cours, les lectures et les travaux visent

1. à permettre une compréhension plus approfondie des arts de gouverner à l'époque moderne (l'attribut moderne sera discuté)
2. à développer un intérêt pour la philosophie politique en montrant l'apport ou non de celle-ci aux débats et enjeux sociaux ;

3. à amorcer une réflexion plus personnelle sur le politique en essayant de sortir des idées reçues. En science politique, cette réflexion est très importante au moment où la pensée unique s'impose ;
4. à permettre, grâce à la perspective métaréflexive et épistémologique du cours, de s'attarder sur cet objet singulier qu'on appelle les idées et singulièrement les idées politiques.
5. L'atteinte et développement des aptitudes suivantes : la rigueur, la maîtrise et la critique

Méthode d'enseignement

Le cours pour l'essentiel des exposés magistraux. Ceux-ci exigent des étudiantes-s la lecture des textes. Le cours ne vise pas eux et celles qui viennent chercher un résumé ou une synthèse rapide des pensées des auteurs-trices modernes. On cherchera autour de certaines thématiques précisées au début du cours essayer de saisir de ce que donne à penser les textes à lire. Voir en même temps, ce donner à penser apporte ou non à la réflexion sur le politique. Tous les cours ont une durée de 3 heures avec une pause de 20 minutes dès la première séance.

Le cours encourage fortement les discussions et les débats. Chacune-n est encouragée suite aux lectures à poser des questions, à critiquer les textes, à participer aux débats qui souhaitons-le surviendront spontanément.

Plan du cours Les arts de gouverner

Dates

Thème de la séance

7 septembre **Réflexions générales sur la méthode et problèmes en pensée politique, sur les thématiques du cours.**

Lectures : Lawrence Olivier, Dalie Giroux et Hugo Roy. *Repenser les idées politiques. Réflexions théoriques*. Document disponible à la bibliothèque UQAM

7 septembre : **Les arts de gouverner : la question du contrat social**

Pourquoi raisonner en termes d'État de nature et de raison ? La question de l'Homme comme question philosophique.

Lectures : Thomas Hobbes : Le citoyen les fondements de la politique. Document disponible à l'adresse suivante : http://www.uqac.quebec.ca/zone30/Classiques_des_sciences_sociales/index.html

À lire pages 29 à 45

Thomas Hobbes, *Court traité des premiers principes*, Paris, PUF, 1988, à lire page 13-57. Texte en ligne.

14 septembre : **État et sa raison : connaître et intervenir.**

À lire: Giovanni Botero, *De la raison d'État*. Paris, Gallimard, 2014, pages à venir

À lire aussi : Geneviève Guilpain, « Comment les femmes entrent-elles dans la culture philosophique ? », sur www.cndp.fr, hiver 2012 (consulté le 17 avril 2017).

21 septembre: **La démocratie : un art singulier de gouvernement**

À lire : Alexis de Tocqueville. *De la démocratie en Amérique*, tome II 2e partie, pages 125 à 150. Ce document est en ligne

28 septembre **Gouverner ou ne pas gouverner**

À lire : Adam Smith, *La théorie des sentiments moraux*.
Le document est en ligne : *Section unique chapitre premier, deuxième et troisième pages 1-80*.

5 octobre **Les principes moraux à l'origine de la vie sociale**

À lire : Bernard de Mandeville : *La fable des abeilles*. Texte en ligne, pages 5-28

12 octobre : : **Gouverner avec ou sans le *demos* ?**

Le difficile problème du peuple. L'État total

La synthèse individu/société et État

Le réel est rationnel et le rationnel est réel (Hegel)

À lire : Hegel, *Principes de la philosophie politique du droit*, pages 143-352.

Le document est en ligne

19 octobre

État et société

À lire

Karl Marx *Manifeste du parti communiste*. Texte en ligne, pages 1-54

Olympe de Gouges, *Le droit des femmes*. Le texte est en ligne :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k426138/f5.image>

26 octobre: **semaine de relâche**

5 novembre: **Rationalité et gouvernement**

À lire : Comte, Auguste, *Cours de philosophie positive*, Première leçon, page 21 à 52.
Le texte est en ligne

12 novembre **La pensée politique : une vision différente**

Louise Michel. *La misère*. Le texte est en ligne

Emma Goldman, «L'anarchiste et la question sexuelle.» Texte en ligne

Alexandra Kollontai, *La famille et l'État communiste*. Texte en ligne :
<https://bataillesocialiste.wordpress.com/2010/05/25/la-famille-et-letat-communiste-kollontai-1920/>

19 novembre : **Force de la vie et société : la vie contre la société,**

À lire : A. Schopenhauer, *Philosophie du droit et autres essais*, Sans lieu, Éditions du Sandres, 2006. Document à venir

Bergson, Henri, *L'évolution créatrice*, Pages 162-183. Le texte est en ligne

26 novembre: **Que peut-bien signifier : vivre après la mort de dieu ?**

Lecture Nietzsche : *Humain, trop humain*. Texte en ligne pages 245-314

Mawalda de Meuyseburg, *Mémoire d'une idéaliste*. Texte en ligne :
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k655881/f5.image.pagination.r=.langFR>

2 décembre : **La puissance de la gouvernementalité**

Les arts de gouverner totalitaires

9 décembre : **critique de la démocratie**

Textes à venir : Francis Dupuis-Déry. *La démocratie. Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*. Montréal, Lux/humanité, 2013,

16 décembre : **examen final ou travail maison**

Évaluation

2 travaux de réflexion

2 X 35 %

1 examen final 30%

Critères d'évaluation

L'entente d'évaluation fait foi des modalités de l'évaluation et non le syllabus.

Travail de réflexion : 10-15 pages

Forme : thèse défendue, organisation de l'argumentation, écriture, respect des consignes (longueur du texte)

Fond : il faut développer une réflexion à partir d'un thème identifié chez les auteurs à l'étude. C.-à.-d. développer une thèse que l'on va défendre. Pour poser une thèse, un travail de définition du thème de la notion est nécessaire. Ce travail de définition commence par la consultation des dictionnaires spécialisée : dictionnaires de philosophie. On montrera une bonne maîtrise des définitions du terme, qui l'emploi ? Ce faisant on pourra voir quelles sont les critiques ou les limites du terme. À partir de ce travail, vous devez construire un concept, au sens deleuzo-guattarien du terme. Le premier travail portera sur l'idée de citoyen ; alors que le second travail devra traiter du communisme.

Examen

Réponse aux questions posées dans une langue claire et concise. La lecture des textes est essentielle à la réussite de l'examen.

Pondération : le cours utilise la pondération suivante des notes. Elle diffère de celle du département de science politique:

A+ = 94%	B+ = 83 %	C+ = 68%	D+ = 58%
A = 90 %	B = 78%	C = 63 %	D = 55%
A - = 88 %	B- = 73%	C- = 60%	

Bibliographie sommaire

Ouvrages généraux

Dictionnaires

Blay, Michel (sous la direction de) *Gand dictionnaire de la philosophie*. Paris, Larousse, 2013.

Brugère, Fabienne et Guillaume Le Blanc, *Dictionnaire politique à l'usage des gouvernés*, Montrouge : Bayard, 2012.

Châtelet, François, Olivier Duhamel et Évelyne Pisier. *Dictionnaire des oeuvres politiques*. Paris : Quadrige/PUF 200.

Colas, Dominique *Dictionnaire de la pensée politique auteurs, oeuvres, notions*. Paris Larousse 1997.

Raynaud, Philippe et Stéphane Rials (sous la direction de) *Dictionnaire de philosophie politique*. Paris, PUF, 2003.

Politique à l'égard du plagiat et de l'emploi des sites web

Le département de science politique a adopté la politique suivante :

« Tous-tes les professeurs-es et chargés-es de cours du département sont fermement encouragés-es à adopter une attitude vigilante devant les cas de plagiat, fraude, tricherie et falsification de documents. Chaque cas de plagiat, fraude, tricherie ou falsification de documents (entraînant reprise du travail, échec au travail, échec pour le cours...) fera l'objet d'un constat d'infraction académique envoyé au registraire. »

Sera passible d'une mention d'échec quiconque : - recopie sans guillemets des propos qui ne sont pas les siens (livres, articles, sites web, etc.) ; ne fournit pas la source exacte de ses références ; - présente un texte constitué en majorité de citations ou de textes paraphrasés.

CENTRE PAULO-FREIRE

Le Centre Paulo-Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycle, sera ouvert 4 jours par semaine, au local A-3645 et en ligne. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître ses heures d'ouverture, veuillez consulter le site www.politique.uqam.ca/programmes-detudes/premier-cycle/ ou la page Facebook du Centre Paulo-Freire.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348
calacs@uqam.ca
www.trevepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



?

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constitue une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site 18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers des ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à des actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles liées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site 18.ugam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables, un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.